SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS 80

UDSP 80 — UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SOMME

Avenir Secours — le syndicat national de l'encadrement des services d'incendie et de secours

CFTC — SAPEURS POMPIERS ET AGENTS DES SDIS — dialogue et respect, proposition et détermination

SPA SDIS SPV 80

Le collectif syndical et associatif du SDIS de la Somme

à

Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Président du CASDIS
7, allée du Bicêtre B.P. 2606
80026 AMIENS Cedex 1

Amiens, le 8 février 2016

Objet : Préavis de grève départementale illimitée

Monsieur le Président,

Par la présente et malgré nos multiples avertissements lors de nos différents rendez-vous, nous vous informons que **toutes les organisations syndicales** du SDIS de la Somme **ainsi que l'Union Départementale** des sapeurs-pompiers ont décidé de se réunir.

L'inquiétude des personnels, générée par **l'asphyxie budgétaire** orchestrée par le nouveau Conseil Départemental et mise en œuvre par vos soins, nous conduit unanimement aujourd'hui à nous mobiliser pour défendre les valeurs, propres à notre corps.

Pour cela, et si aucune avancée significative n'est actée, **l'ensemble** des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de la Somme et des personnels administratifs, techniques et spécialisés seront en **grève illimitée** à partir du **lundi 15 février 2016 à 8h00**. Ce préavis est valable dans toutes les structures du SDIS 80, unités opérationnelles, administratives, logistiques…

Contrairement aux propos tenus, les restrictions budgétaires drastiques annoncées vont conduire inévitablement à une baisse de la qualité du service public rendu à la population Samarienne.

En effet, afin de tenir les objectifs fixés par le Président du Conseil Départemental, vous devrez nécessairement baisser les effectifs, réduire la formation des agents et laisser les moyens techniques vieillir engendrant nécessairement un impact significatif sur la capacité d'intervention des sapeurs-pompiers de la Somme et donc, de fait, préjudiciable aux usagers, mais à quel prix ?…

Conformément aux déclarations du Président de la République au lendemain des attentats qui ont frappé la France, le pacte sécuritaire doit prévaloir sur le pacte budgétaire ! N'oublions pas que vos sapeurs-pompiers sont toujours en première ligne, quels que soient les évènements.

Il est parfaitement illusoire de penser que, malgré l'augmentation des interventions (+7% en 2015), une diminution du budget est possible.

P.o Pontisa G.

Vincent BOIGNET Claudia STONCZEWSKI Ludovic GOBLET Hervé CORBILLON Ludovic GRARE